

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Communauté française | <input type="checkbox"/> Libre confessionnel |
| <input type="checkbox"/> Provincial et communal | <input type="checkbox"/> Libre non confessionnel |

Identité du responsable pour le réseau :
Jean STEENSELS, Directeur général adjoint

Date et signature :

2. Intitulé de l'unité de formation :

NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

CODE DE L'U.F. : 91 04 01 U21 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 904
---	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement secondaire de : | <input checked="" type="checkbox"/> transition | <input type="checkbox"/> qualification |
| du degré : | <input type="checkbox"/> inférieur | <input checked="" type="checkbox"/> supérieur |

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de 1 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page(s)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 91 04 01 U21 E1	Code du domaine de formation : 904
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Nutrition des animaux de compagnie	CT	B	80
2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .17 août 2009.....

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

1. FINALITÉS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire
- ◆ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels

2. FINALITÉS PARTICULIÈRES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de connaître et comprendre les notions de nutrition indispensables à sa future activité professionnelle
- ◆ d'utiliser et d'appliquer ces connaissances dans un cadre pratique
- ◆ de conduire un entretien de vente dans le respect des besoins de l'animal de compagnie et dans le respect du client.

ANNEXE 2

CAPACITES PRÉALABLES REQUISES DE L'UNITÉ DE FORMATION

NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

2.1. Capacités

En français,

- ◆ comprendre un texte à orientation scientifique
- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte à orientation scientifique

En mathématiques,

- ◆ maîtriser les 4 opérations fondamentales, les pourcentages et la règle de trois.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu :

CE2D ou CESI

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION

NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Aucune recommandation particulière.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION

NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

EN NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

L'étudiant sera capable :

A. CHIENS / CHATS

- de définir d'un point de vue qualitatif la ration de base (lipides, glucides, protéines, minéraux, oligoéléments),
- de définir et de comprendre :
 - la valeur énergétique d'une ration alimentaire,
 - le calcul de la ration de base,
 - l'équilibre de la ration de base,
 - l'adaptation de la ration d'entretien,
- d'appréhender l'adaptation de cette ration de base à des situations physiologiques (gestation, exercice intense, animal âgé) et pathologiques,
- de décrire les avantages et les inconvénients de l'alimentation industrielle,
- d'expliquer le concept d'appétence,
- de définir la notion de ration carencée et de l'identifier,
- de citer les aliments indésirables,
- de citer les antioxydants et de préciser leur rôle,
- d'interpréter et de comprendre les informations figurants sur les des étiquettes de composition des aliments industriels.

B. LAPINS, OISEAUX ET NAC (nouveaux animaux de compagnie)

- de définir l'alimentation adaptée des lapins, oiseaux et N.A.C.

L'étudiant sera capable à travers des jeux de rôle:

- d'analyser les demandes des clients
- de proposer des choix opportuns
- de prendre conscience des premières impressions des clients
- d'analyser les réactions du client
- de guider le choix du client en tenant compte des impératifs nutritionnels de l'animal de compagnie et de son budget tout en respectant une éthique commerciale
- de développer une image positive du produit tout en respectant ses caractéristiques réelles
- de s'initier aux techniques de persuasion du client dans la vente

NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE
Document 8bis

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION

NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à des situations – problèmes susceptibles d'être rencontrées dans des cabinets vétérinaires, ...

Pour les carnivores domestiques (chiens, chats) :

- de définir la notion de ration de base,
- de citer les avantages et inconvénients de l'alimentation industrielle,
- d'identifier des rations carencées,
- de citer des aliments indésirables.

Au travers de différentes situations d'accueil et de conseil à la clientèle,

- de conduire correctement une vente d'aliments pour animaux de compagnie.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- le niveau de précision et de clarté dans l'emploi du langage scientifique,
- le respect du temps alloué,
- l'exhaustivité de la réponse
- de la qualité de l'écoute du client et de l'argumentation, ainsi que de la pertinence du choix proposé.

ANNEXE 6

CHARGÉ DE COURS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.